|  |  |
| --- | --- |
| LogoLieuxCouleur.jpg | Logo EDDSP déf.jpg |

 Pour l’année 2012/2013, l’offre de formation proposée aux doctorants s’articule autour des cinq modules suivants :

**◊ CONFÉRENCES THÉMATIQUES**

***1/ Conférences d’actualités (coordination E. Millard et B. Thullier)***

 *Texte Eric*

***2/ PRiMaL (P. BRUNET & E. PEZET)***

 Paris Research in Norms Management and Law *(PRiMal) est un groupe de recherche interdisciplinaire en Droit, Management et Philosophie. Les travaux de PRiMal portent sur l’interaction entre les normes juridiques, les normes politiques et les normes managériales et sur les effets de cette interaction sur la démocratie. Ils sont marqués par un souci constant d’articuler théorie et pratique et de proposer de nouvelles problématiques. Les apports disciplinaires multiples et leur confrontation amèneront à élaborer de nouveaux objets d’études ainsi qu’à identifier de nouvelles approches méthodologiques. L’influence normative du management ne se limite pas à l’entreprise et s’étend de plus en plus à la vie sociale. L’influence de la norme managériale est observable dans des domaines très variés et la référence au management dans des domaines jusqu’ici structurés par le droit (management public) pose la question de la coexistence des normes juridiques et des normes managériales. Cette question est d’autant plus importante que le management crée des situations inédites en renouvelant ses techniques d’organisation, par exemple. Dès lors, quelles limites juridiques donner aux normes managériales ou, pour le dire autrement, est-ce que le droit dispose de moyens de limiter l’influence du discours managérial On peut ici penser à la confrontation entre divers ensembles de normes eux-mêmes fondés sur des principes éthiques antinomiques, comme il en existe toujours en droit positif.*

 *Ces questions seront abordées à partir de trois thèmes :*

* *Responsabilité sociétale de l’entreprise et social accountability,*
* *Rapports managériaux à la société,*
* *Management public et démocratie.*

***3/ Sociologie du droit (coordination E. Millard et E. Serverin) dans le cadre du programme EUCLID***

*La sociologie du droit comme branche de la connaissance occupe un statut différent selon les filières d’enseignement et selon les hypothèses formées sur la place du droit dans la société. Dans les filières juridiques, l’étude du droit reste confinée au point de vue dogmatique, et la prégnance de l’hypothèse pluraliste tend à renvoyer la sociologie du droit à un «regard externe» qui ne parvient pas à produire des connaissances selon les standards de la recherche scientifique. Dans les filières de sociologie et de science politique, les grandes références sociologiques sont absentes et les hypothèses sont plus variées, mais la tendance est au rejet de la référence aux institutions juridiques, ce qui conduit à orienter la recherche vers les représentations et pratiques sociales. Il résulte de ces différentes tendances que contrairement à d’autres pays, la part de la recherche empirique portant sur les règles reste faible dans l’ensemble des filières. L’objectif de ces séances est de présenter et d’illustrer ces différentes hypothèses, tout en proposant les voies de leur dépassement par la réintroduction des règles et de leurs usages au cœur de l’observation, en partant des principaux auteurs qui ont posé la question de la place du droit dans la société (Durkheim, Weber, Elias, Bourdieu).*

***5/ Economie et droit (coordination Bertrand du Marais & Sophie Harnay)***

***4/ Journée des doctorants –organisé par les représentants des doctorants***

**◊ CONFÉRENCES DE MÉTHODES**

***1/ Quatre séances seront organisées autour de la thèse (coordination E. Millard et B. Thullier)***

* ***Le sujet et le début de thèse (choix du sujet, relations avec le directeur de thèse, etc)***
* ***La soutenance de thèse***
* ***La rédaction de la thèse***
* ***La fin de la thèse***

***2/ Un cycle de formation à l’enseignement sera proposé aux doctorants dispensant des travaux dirigés (coordination E. Millard et B. Thullier)***

* ***Comment diriger une séance de travaux dirigés ?***
* ***Les exercices (en droit privé, en droit public, en histoire du droit, en science politique)***

***3/ Méthodes de recherche documentaire (coordination : Bibliothèque Universitaire & Cujas)***

**◊ CONFÉRENCES « INVITÉS »**

**Conférences animées par des personnalités extérieures invitées par l’Université de Paris Ouest – Nanterre La Défense**

**◊ PROFESSIONNALISATION**

***1/ Préparation aux concours :***

* Préparation au **concours d’agrégation de droit privé et sciences criminelles** (**Coordination X. Lagarde)**
* Préparation au **concours d’agrégation en droit public (coordination P. Brunet)**

**2/ *Stage professionnalisation M. Beaumont (******fbeaumont@u-paris10.fr******)***

**3/ *Atelier « Prise de Parole », Me C. Latour***

**◊ PRATIQUE DE L’ANGLAIS :**

* Cours de conversation **: P. Alaurent (-Salle des doctorants en F.425)**

**◊ PRATIQUE DE L’ALLEMAND :**

 **Se renseigner auprès de l’Ecole doctorale Connaissance, Langage et Modélisation, Bâtiment A, Bureau 306, Tél : 01.40.97.70.71 - ygn.reygnier@yahoo.fr**

**Université Paris Ouest Nanterre La Défense - 200, avenue de la République – 92001 Nanterre Cedex**

**Site de l’école doctorale :** [**www.u-paris10.fr/edsjp**](http://www.u-paris10.fr/edsjp)